

601092-2026 - Verseny

Belgium – Orvosi felszerelések – Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

OJ S 168/2026 01/09/2026

Eljárást megindító vagy koncessziós hirdetmény – klasszikus ajánlatkérőkre vonatkozó szabályok

Árubeszerzés

1. Vevő

1.1. Vevő

Hivatalos név: Cliniques universitaires Saint Luc

E-mail-cím: geraldine.huvelle@saintluc.uclouvain.be

Az ajánlatkérő szervezet jogi típusa: Közvállalkozás

Az ajánlatkérő szerv tevékenysége: Egészség

2. Eljárás

2.1. Eljárás

Cím: Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

Leírás: Contexte L'oxygénothérapie constitue une modalité essentielle de prise en charge en réanimation, aux urgences, soins intensifs et en néonatalogie, notamment pour prévenir l'intubation, optimiser les conditions d'extubation et améliorer le pronostic des patients présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA). Dans ces contextes, la précision et la stabilité de la fraction inspirée en oxygène (FiO#) délivrée au patient sont des exigences critiques. Toute dérive du mélange gazeux peut entraîner des conséquences graves, telles qu'une hypoxémie ou une hyperoxie iatrogène, cette dernière étant particulièrement délétère en population néonatale (ex. : rétinopathie du prématuré). En conséquence, conformément aux recommandations des sociétés savantes et aux normes internationales applicables (notamment ISO 80601-2-55), tout dispositif de mélange air /oxygène destiné à un usage en soins critiques doit permettre : une mesure continue de la FiO# réellement délivrée, un affichage en temps réel, un système d'alarmes visuelles et sonores (seuils haut et bas). Ainsi, seuls les mélangeurs intégrant un analyseur d'oxygène (cellule O#) avec système d'alarme et écran seront considérés comme conformes aux exigences de sécurité clinique. PRINCIPE DE DISSOCIATION DU MÉLANGEUR ET DU SYSTÈME DE MONITORAGE Afin de garantir une maîtrise optimale des coûts d'exploitation et de maintenance, le marché devra permettre la dissociation fonctionnelle et commerciale du système de mélange mécanique et du système de monitoring de la FiO#. Le mélangeur mécanique, comprenant notamment le dispositif de réglage de la concentration en oxygène, ainsi que les composants mécaniques internes assurant le mélange des gaz, devra pouvoir être fourni pour une utilisation clinique indépendamment du système de monitoring de la FiO#. Le système de monitoring, comprenant notamment l'analyseur d'oxygène, la cellule O#, l'affichage numérique et les dispositifs d'alarme, devra pouvoir être conservé et réutilisé lorsqu'il demeure fonctionnel et conforme. Cette modularité est destinée à permettre le remplacement de la partie mécanique du mélangeur en cas d'usure ou de défaillance, sans imposer le remplacement systématique du système de monitoring lorsque celui-ci reste opérationnel. En conséquence, le soumissionnaire devra obligatoirement proposer une

solution permettant : • L'utilisation du mélangeur mécanique avec un système de monitoring de la FiO₂ ; • Le remplacement du mélangeur mécanique indépendamment du système de monitoring ; • Le remplacement, le cas échéant, de la cellule O₂ ou du système de monitoring indépendamment du mélangeur mécanique ; • La commande séparée de ces différents éléments ; • L'identification distincte et transparente de leur prix unitaire dans l'offre ; • La maintenance et le remplacement des composants concernés sans remplacement systématique de l'ensemble du dispositif. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre les modalités techniques permettant cette dissociation ainsi que la compatibilité entre les différents éléments. ADAPTATION AUX POPULATIONS NÉONATALES, PÉDIATRIQUES ET ADULTES Le marché porte sur des équipements destinés à être utilisés auprès de populations présentant des besoins très différents en matière de débit de gaz, notamment en néonatalogie et aux applications pédiatriques nécessitant des débits élevés, notamment chez les patients de grand gabarit ... Les équipements proposés devront dès lors permettre l'utilisation de débitmètres adaptés aux différentes populations et aux différents usages cliniques, tout en garantissant une précision suffisante du débit délivré sur l'ensemble de la plage considérée. LE MARCHÉ DEVRA NOTAMMENT PERMETTRE DE COMMANDER LE MÉLANGEUR AVEC DES DÉBITMÈTRES ADAPTÉS : • Aux applications néo-natales à très faible débit, notamment de l'ordre de 3 L/min et 5 L/min ; • Aux applications pédiatriques et intermédiaires ; • Aux applications nécessitant des débits supérieurs, le cas échéant pouvant atteindre environ 20 L/min ; La disponibilité de plusieurs plages ou calibres de débitmètres devra permettre de commander le dispositif à l'indication clinique et à la population concernée, sans compromettre la précision du débit délivré. Le soumissionnaire devra préciser, pour chaque débitmètre proposé : • La plage nominale de débit ; • La précision ou l'erreur maximale de mesure/délivrance ; • Le débit minimal mesurable et/ou délivrable ; • Le débit maximal ; • Les conditions dans lesquelles les performances annoncées sont garanties ; • La compatibilité avec le mélangeur proposé ; • Les éventuelles différences de performances entre les différents calibres. Les débitmètres destinés aux faibles débits devront notamment présenter des performances adaptées aux besoins de la néonatalogie. La seule capacité à atteindre un débit maximal élevé ne pourra être considérée comme suffisante : la précision du débit sur l'ensemble de la plage d'utilisation constitue une exigence essentielle du marché. Les différents débitmètres et configurations devront pouvoir être commandés séparément, afin d'éviter l'acquisition d'un équipement surdimensionné par rapport au besoin clinique. Périmètre L'objet du présent marché comprend notamment, à charge de l'adjudicataire : • La fourniture et la livraison de mélangeurs de gaz médicaux air/O₂ ; • La fourniture des mélangeurs dans une configuration adaptée à l'utilisation clinique prévue, notamment au regard de la population prise en charge et de la plage de débit requise ; • La fourniture des débitmètres appropriés à chaque configuration de mélangeur ; • L'installation et la mise en service des équipements ; • La fourniture des systèmes de monitoring de la FiO₂, comprenant notamment l'affichage, l'analyseur d'oxygène et les dispositifs d'alarme ; • La garantie des fournitures et des prestations ; • La maintenance préventive et corrective ; • La fo...

Eljárásazonosító: 0b248855-2f49-4cd7-823d-5bd135e1b488

Belső azonosító: PPP0HW-1027/6338/CUSL/1-1027

Az eljárás típusa: Nyitott

Az eljárás gyorsított: nem

2.1.1. Cél

A szerződés jellege: Árubeszerzés

Fő osztályozás (cpv): 33100000 Orvosi felszerelések

2.1.2. A teljesítés helye

Ország alegysége (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Ország: Belgium

2.1.3. Érték

A keretmegállapodás maximális értéke: 800 000,00 EUR

2.1.4. Általános információk

Jogalap:

2014/24/EU irányelv

2.1.6. Kizárási okok

Indokok kizárásra forrása: Közbeszerzési dokumentum

5. Rész

5.1. Rész: LOT-0001

Cím: Fourniture, installation et maintenance de mélangeurs de gaz air et oxygène avec monitoring et les consommables associés

Leírás: Contexte L'oxygénothérapie constitue une modalité essentielle de prise en charge en réanimation, aux urgences, soins intensifs et en néonatalogie, notamment pour prévenir l'intubation, optimiser les conditions d'extubation et améliorer le pronostic des patients présentant un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA). Dans ces contextes, la précision et la stabilité de la fraction inspirée en oxygène (FiO#) délivrée au patient sont des exigences critiques. Toute dérive du mélange gazeux peut entraîner des conséquences graves, telles qu'une hypoxémie ou une hyperoxie iatrogène, cette dernière étant particulièrement délétère en population néonatale (ex. : rétinopathie du prématuré). En conséquence, conformément aux recommandations des sociétés savantes et aux normes internationales applicables (notamment ISO 80601-2-55), tout dispositif de mélange air /oxygène destiné à un usage en soins critiques doit permettre : une mesure continue de la FiO# réellement délivrée, un affichage en temps réel, un système d'alarmes visuelles et sonores (seuils haut et bas). Ainsi, seuls les mélangeurs intégrant un analyseur d'oxygène (cellule O#) avec système d'alarme et écran seront considérés comme conformes aux exigences de sécurité clinique. PRINCIPE DE DISSOCIATION DU MÉLANGEUR ET DU SYSTÈME DE MONITORAGE Afin de garantir une maîtrise optimale des coûts d'exploitation et de maintenance, le marché devra permettre la dissociation fonctionnelle et commerciale du système de mélange mécanique et du système de monitoring de la FiO#. Le mélangeur mécanique, comprenant notamment le dispositif de réglage de la concentration en oxygène, ainsi que les composants mécaniques internes assurant le mélange des gaz, devra pouvoir être fourni pour une utilisation clinique indépendamment du système de monitoring de la FiO#. Le système de monitoring, comprenant notamment l'analyseur d'oxygène, la cellule O#, l'affichage numérique et les dispositifs d'alarme, devra pouvoir être conservé et réutilisé lorsqu'il demeure fonctionnel et conforme. Cette modularité est destinée à permettre le remplacement de la partie mécanique du mélangeur en cas d'usure ou de défaillance, sans imposer le remplacement systématique du système de monitoring lorsque celui-ci reste opérationnel. En conséquence, le soumissionnaire devra obligatoirement proposer une solution permettant : • L'utilisation du mélangeur mécanique avec un système de monitoring de la FiO# ; • Le remplacement du mélangeur mécanique indépendamment du système de monitoring ; • Le remplacement, le cas échéant, de la cellule O# ou du système de monitoring indépendamment du mélangeur mécanique ; • La commande séparée de ces différents éléments ; • L'identification distincte et transparente de leur prix unitaire dans l'offre ;

• La maintenance et le remplacement des composants concernés sans remplacement systématique de l'ensemble du dispositif. Le soumissionnaire devra préciser dans son offre les modalités techniques permettant cette dissociation ainsi que la compatibilité entre les différents éléments. ADAPTATION AUX POPULATIONS NÉONATALES, PÉDIATRIQUES ET ADULTES Le marché porte sur des équipements destinés à être utilisés auprès de populations présentant des besoins très différents en matière de débit de gaz, notamment en néonatalogie et aux applications pédiatriques nécessitant des débits élevés, notamment chez les patients de grand gabarit ... Les équipements proposés devront dès lors permettre l'utilisation de débitmètres adaptés aux différentes populations et aux différents usages cliniques, tout en garantissant une précision suffisante du débit délivré sur l'ensemble de la plage considérée. LE MARCHÉ DEVRA NOTAMMENT PERMETTRE DE COMMANDER LE MÉLANGEUR AVEC DES DÉBITMÈTRES ADAPTÉS : • Aux applications néo-natales à très faible débit, notamment de l'ordre de 3 L/min et 5 L/min ; • Aux applications pédiatriques et intermédiaires ; • Aux applications nécessitant des débits supérieurs, le cas échéant pouvant atteindre environ 20 L/min ; La disponibilité de plusieurs plages ou calibres de débitmètres devra permettre de commander le dispositif à l'indication clinique et à la population concernée, sans compromettre la précision du débit délivré. Le soumissionnaire devra préciser, pour chaque débitmètre proposé : • La plage nominale de débit ; • La précision ou l'erreur maximale de mesure/délivrance ; • Le débit minimal mesurable et/ou délivrable ; • Le débit maximal ; • Les conditions dans lesquelles les performances annoncées sont garanties ; • La compatibilité avec le mélangeur proposé ; • Les éventuelles différences de performances entre les différents calibres. Les débitmètres destinés aux faibles débits devront notamment présenter des performances adaptées aux besoins de la néonatalogie. La seule capacité à atteindre un débit maximal élevé ne pourra être considérée comme suffisante : la précision du débit sur l'ensemble de la plage d'utilisation constitue une exigence essentielle du marché. Les différents débitmètres et configurations devront pouvoir être commandés séparément, afin d'éviter l'acquisition d'un équipement surdimensionné par rapport au besoin clinique. Périmètre L'objet du présent marché comprend notamment, à charge de l'adjudicataire : • La fourniture et la livraison de mélangeurs de gaz médicaux air/O₂ ; • La fourniture des mélangeurs dans une configuration adaptée à l'utilisation clinique prévue, notamment au regard de la population prise en charge et de la plage de débit requise ; • La fourniture des débitmètres appropriés à chaque configuration de mélangeur ; • L'installation et la mise en service des équipements ; • La fourniture des systèmes de monitoring de la FiO₂, comprenant notamment l'affichage, l'analyseur d'oxygène et les dispositifs d'alarme ; • La garantie des fournitures et des prestations ; • La maintenance préventive et corrective ; • La fo...

Belső azonosító: CUSL/1-1027_1

5.1.1. Cél

A szerződés jellege: Árubeszerzés

Fő osztályozás (cpv): 33100000 Orvosi felszerelések

5.1.2. A teljesítés helye

Postacím: Avenue Mounier, 10 Quai C

Város: Bruxelles

Írányítószám: 1200

Ország alegysége (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Ország: Belgium

További információk: Réception centrale

5.1.3. Becsült időtartam

Egyéb időtartam: Ismeretlen

5.1.5. Érték

A keretmegállapodás maximális értéke: 800 000,00 EUR

5.1.6. Általános információk

Fenntartott részvétel:

A részvétel lehetősége mindenki előtt nyitott.

Meg kell adni a szerződés teljesítésére kinevezett személyzet tagjainak nevét és szakmai képesítését: Nem kell megadni

Nem uniós forrásokból finanszírozott közbeszerzési projekt

A közbeszerzésre a kormányzati közbeszerzés megállapodás alkalmazandó: igen

5.1.9. Alkalmassági követelmények

Selekciós kritériumok forrásai: Hirdetmény

Kritérium: Minőségbiztosítási intézkedések

Kiválasztási kritérium leírása: Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

Kritérium: Minőségbiztosítási intézkedések

Kiválasztási kritérium leírása: La preuve qu'il est enregistré à l'AFMPS comme distributeur de dispositifs médicaux Niveau(x) minimal(aux): Notification de l'AFMPS attestant de son enregistrement en tant que distributeur de dispositifs médicaux ou une preuve équivalente émise par une autorité compétente du pays d'origine du soumissionnaire et une déclaration de conformité. Pour être valable, le numéro d'enregistrement doit être clairement indiqué sur le document.

Kritérium: Minőségbiztosítási intézkedések

Kiválasztási kritérium leírása: Un certificat valable ISO 9001 (version 2015) ou ISO 13485 (version 2016), ou une certification équivalente de type CEN de garantie de la qualité. Niveau (x) minimal(aux): Une copie du certificat valable à la date de soumission.

Kritérium: Minőségbiztosítási intézkedések

Kiválasztási kritérium leírása: La preuve que l'appareil est marqué CE. Niveau(x) minimal (aux): Preuve de marquage CE valable

Kritérium: Egyéb gazdasági vagy pénzügyi követelmények

Kiválasztási kritérium leírása: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. *

Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat /soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce

délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Conformément à la réglementation belge relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur, peut, à quelque stade que ce soit de la procédure, exclure un candidat/soumissionnaire qui a été condamné par le biais d'une décision pénale suite à une infraction relative à son intégrité professionnelle. Le non-respect de la législation environnementale et sociale peut être considéré comme un délit qui affecte l'intégrité professionnelle. Dès que ce délit a été constaté par un jugement ou arrêt passé en force de chose jugée, il peut être utilisé comme motif d'exclusion, indépendamment de l'état de la procédure. Par législation sociale, sont entendus les textes suivants : - la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 Juillet 1981 tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes. - loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, en particulier le chapitre Vbis. Dispositions spécifiques concernant la prévention des risques psychosociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

5.1.10. Odaítelési szempontok

Kritérium:

Típus: Költség

Leírás: Prix

Kategória az odaítelési szempont súlya: Súlyozás (pontok, pontos)

Értékelési szempont száma: 60

Kritérium:

Típus: Költség

Leírás: Qualité

Kategória az odaítelési szempont súlya: Súlyozás (pontok, pontos)

Értékelési szempont száma: 10

Kritérium:

Típus: Minőség

Leírás: Service après-vente

Kategória az odaítelési szempont súlya: Súlyozás (pontok, pontos)

Értékelési szempont száma: 30

5.1.11. Közbeszerzési dokumentumok

A közbeszerzési dokumentumok címe: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1027/HW/2026>

5.1.12. A közbeszerzésre irányadó feltételek

A benyújtás feltételei:

Elektronikus benyújtás: Kötelező

A benyújtásra használható cím: <https://www.publicprocurement.be>

Az ajánlatokat vagy részvételi jelentkezéseket ezeken a nyelveken lehet benyújtani: francia, holland

Elektronikus katalógus: Nem megengedett

Változatok: Nem megengedett

Az ajánlatok beérkezésének határideje: 30/09/2026 23:30:00 (UTC+02:00) Kelet-európai idő, nyári időszámítás szerinti közép-európai idő

Az az időtartam, amíg az ajánlatnak érvényesnek kell maradnia: 120 Napok

A nyilvános felbontással kapcsolatos információk:

Megnyitás dátuma: 30/09/2026 23:30:00 (UTC+02:00) Kelet-európai idő, nyári időszámítás szerinti közép-európai idő

Hely: Service Achats - Cellule Marchés Publics, 10, Avenue Hippocrate à 1200 Bruxelles

A szerződés feltételei:

A szerződést védett foglalkoztatási programok keretében kell teljesíteni: Nem

Elektronikus számlázás: Kötelező

Elektronikus megrendelésre fog sor kerülni: nem

Elektronikus fizetésre fog sor kerülni: nem

5.1.15. Sajátos beszerzési módszerek**Keretmegállapodás:**

Keretmegállapodás a verseny újbóli megnyitása nélkül

A résztvevők maximális száma: 1

A dinamikus beszerzési rendszerre vonatkozó információk:

Nem dinamikus beszerzési rendszer

5.1.16. További információk, közvetítés és felülvizsgálat

Közvetítő szervezet: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Felülvizsgálati szervezet: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

A felülvizsgálati határidőkre vonatkozó információk: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

A közbeszerzési eljárással kapcsolatban további információt nyújtó szervezet: Cliniques universitaires Saint Luc

A felülvizsgálati eljárásokról további információkat nyújtó szervezet: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Részvételi jelentkezéseket fogadó szervezet: Cliniques universitaires Saint Luc

8. Szervezetek

8.1. ORG-0001

Hivatalos név: Cliniques universitaires Saint Luc

Regisztrációs szám: BE0416.885.016

Postacím: 10, Avenue Hippocrate

Város: Bruxelles

Irányítószám: 1200

Ország aleggysége (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Ország: Belgium
Kapcsolattartó pont: Géraldine Huvelle
E-mail-cím: geraldine.huvelle@saintluc.uclouvain.be
Telefonszám: +32 471802577
Fax: +32 27643703
Internetcím: <https://www.saintluc.be/>

E szervezet szerepei:

Vevő

A közbeszerzési eljárással kapcsolatban további információt nyújtó szervezet
Részvételi jelentkezéseket fogadó szervezet

8.1. ORG-0002

Hivatalos név: TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE FRANCOPHONE DE BRUXELLES
Regisztrációs szám: BE0308357753
Postacím: RUE DES QUATRE BRAS, 13
Város: BRUXELLES
Írányítószám: 1000
Ország alegysége (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Ország: Belgium
E-mail-cím: bxl.tpi.greffe.civil@just.fgov.be
Telefonszám: +32 25087111

E szervezet szerepei:

Felülvizsgálati szervezet

A felülvizsgálati eljárásokról további információkat nyújtó szervezet
Közvetítő szervezet

8.1. ORG-0003

Hivatalos név: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Regisztrációs szám: BE 0475.480.736
Város: Antwerpen / Anvers
Írányítószám: 2000
Ország alegysége (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
Ország: Belgium
E-mail-cím: info@3p.eu
Telefonszám: +32 3 294 30 51

E szervezet szerepei:

Közbeszerzési szolgáltató

8.1. ORG-0004

Hivatalos név: FPS Policy and Support
Regisztrációs szám: BE 0671.516.647
Város: Brussels
Írányítószám: 1000
Ország alegysége (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Ország: Belgium
E-mail-cím: e.proc@publicprocurement.be
Telefonszám: +32 2 740 80 00

E szervezet szerepei:

TED eSender

A hirdetményre vonatkozó információk

A hirdetmény azonosítója/verziója: 12d556c3-48e0-46bc-83bc-d7a5c1db705e - 01

Hirdetményminta típusa: Verseny

A hirdetmény típusa: Eljárást megindító vagy koncessziós hirdetmény – klasszikus ajánlatkérőkre vonatkozó szabályok

A hirdetmény altípusa: 16

A hirdetmény megküldésének dátuma: 28/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Kelet-európai idő, nyári időszámítás szerinti közép-európai idő

Hirdetmény megküldésének dátuma (az eSender rendszerben): 28/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Kelet-európai idő, nyári időszámítás szerinti közép-európai idő

Azok a nyelvek, amelyeken ez a hirdetmény hivatalosan elérhető: francia

A hirdetmény közzétételi száma: 601092-2026

HL S kiadás száma: 168/2026

A közzététel dátuma: 01/09/2026